

SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENÇALE

Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5

Tél. 04 42 66 70 00 - Fax. 04 42 66 70 80 - www.canal-de-provence.com



DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
Service Clientèle Eau

Le 7 janvier 2010

Affaire suivie par Catherine Leroy

Tél. : 04 42 66 70 39

Fax : 04 42 66 70 84

V/Réf : 26/11/2009

N/réf : LR/CL/CD

Objet : **Desserte du lotissement "Le puits des Oliviers"**

Monsieur Thierry MARTIN
Président du CIQ Le Défends
16, Le Puits des Oliviers
Chemin de Saint-Marc
83740 La Cadière d'Azur

Monsieur le Président,

Votre courrier en date du 26 novembre a retenu toute mon attention. J'ai pris bonne note de votre vif mécontentement concernant l'estimation financière qui vous a été adressée pour le projet de desserte en eau brute du lotissement "Le Puits des Oliviers".

Je me dois d'attirer votre attention sur le fait que ces extensions de réseaux ont bénéficié, dans un passé même assez récent, de subventions de la part de l'État, du Conseil Général du Var et du Conseil Régional, ainsi que d'un autofinancement de la SCP de 20 %, la clientèle venant compléter, par ailleurs, ce plan de financement.

Ces circonstances permettaient, par conséquent, de fixer un niveau individuel d'investissement, à la charge de chacun des futurs clients, relativement modeste.

Ces modalités de financement sont aujourd'hui obsolètes, notamment en ce qui concerne les participations publiques, les usages destinés à l'irrigation de jardins et d'espaces verts n'étant pas parmi leurs priorités.

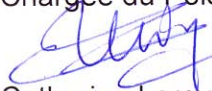
Dans ce contexte, les règles d'une saine gestion imposent à la société de répercuter à ses clients la réalité des coûts de travaux ; la SCP a malgré tout convenu d'intervenir, dans ce projet, à hauteur de 40 % en autofinancement.

Dans le cas de la desserte de votre lotissement, la réalisation de l'infrastructure grève lourdement le coût du projet, au-delà du prix des branchements. A ce jour, l'équilibre financier de ce type d'opération ne peut être atteint sans la contribution sollicitée auprès des bénéficiaires.

J'espère que ces éclaircissements parviendront à vous faire partager le cadre financier dans lequel la société intervient. Je déplore de ne pouvoir satisfaire la demande du CIQ Le Défends, et me tiens néanmoins à votre entière disposition pour toute information complémentaire,

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

L'Adjointe au Directeur du Développement,
Chargée du Pôle Clientèle


Catherine Leroy

